

Coronavirus: enquête auprès des membres concernant le certificat et la situation des affaires

**Evaluation de l'enquête auprès des membres de GastroSuisse
(28 au 31 août 2021)**

4 septembre 2021

GASTRO  **SUISSE**

Informations sur l'enquête menée du 28 au 31 août 2021

Thème: enquête concernant l'extension de l'obligation du certificat et la situation actuelle des affaires

Population de référence: membres GastroSuisse

Volume de l'échantillon: n=3177

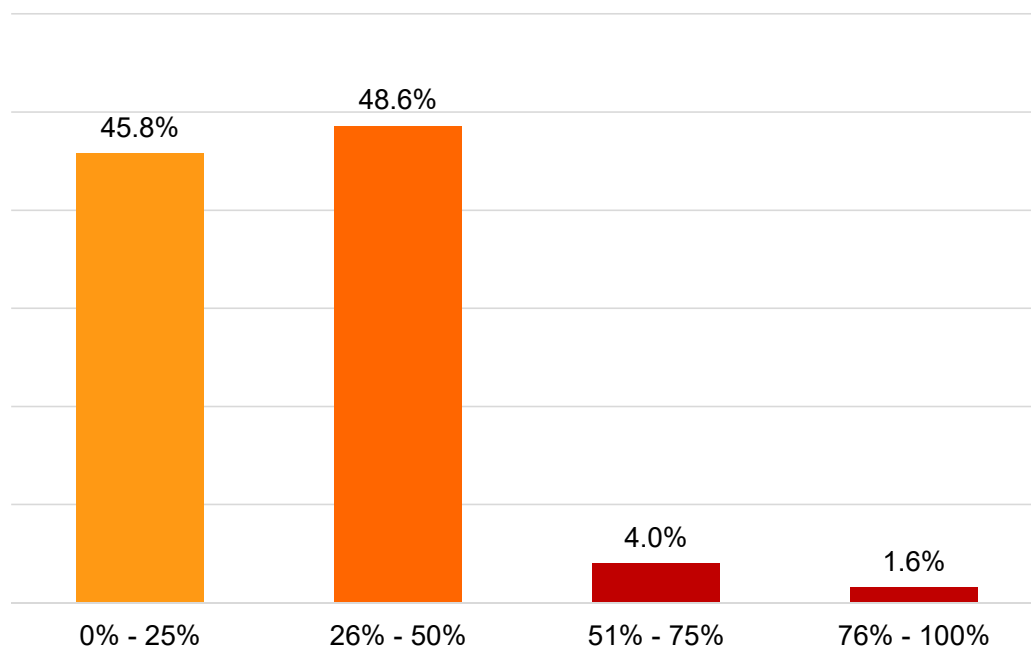
Période de référence: exercice 2021, avec accent sur l'été 2021

Réalisation: de samedi 28 août 2021 (midi) à mardi 31 août 2021 (minuit)

Collecte des données: enquête en ligne

Perte de capacité en raison des restrictions de capacité en vigueur

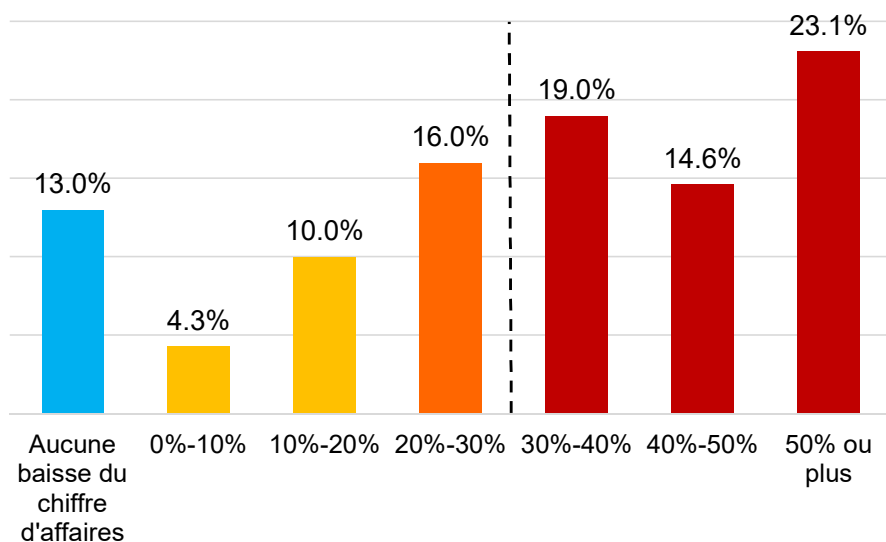
Perte de capacité en raison des restrictions actuelles
(n=2783)



- En moyenne, les participants parlent d'une perte de capacité occasionnée par les restrictions en vigueur [p. ex. distance minimum de 1,5 m] de près de 30% (28,4%).
- 5% disent même que leur perte dépasse les 50%.

Répercussions financières du certificat COVID sur l'hôtellerie-restauration

Niveau du recul du chiffre d'affaires redouté par une extension de l'obligation du certificat COVID
(n=2847)



- Plus de la moitié des établissements questionnés (56,7%) craint de subir une perte des revenus d'au moins 30% en cas d'obligation du certificat COVID avec abolition des restrictions de capacité actuelles.

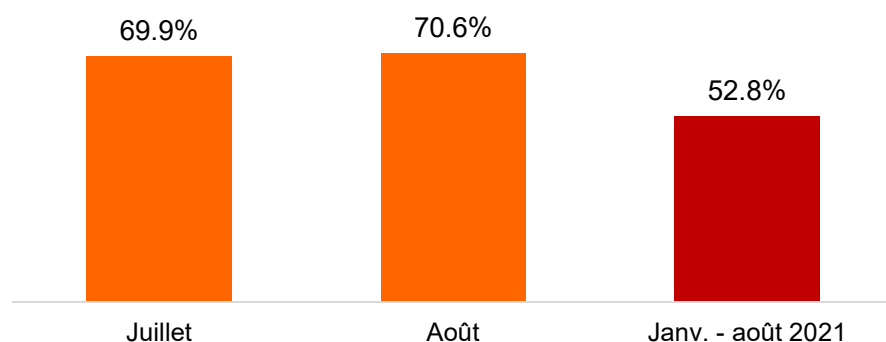
Le contrôle sur une base volontaire du certificat est pratiquement inexistant dans l'hôtellerie-restauration.

Justification	Nombre	Pourcentage
Je ne souhaite pas traiter différemment mes clients sur la base d'un certificat.	1712	63,7%
Je subirais une perte de mon chiffre d'affaires.	399	14,8%
La mise en œuvre est trop compliquée/trop coûteuse.	227	8,4%
Autres raisons	351	13,1%

- A ce jour, 97% des établissements renoncent à une limitation de l'accueil par un recours volontaire au certificat COVID.
- Dans la grande majorité (63,7%), les établissements justifient cette décision par un refus d'un traitement différencié de leur clientèle sur la base d'un tel certificat.
- L'aspect financier (perte de revenus) ne joue qu'un rôle secondaire (14,8%).

Les restrictions actuelles pèsent déjà lourdement sur l'hôtellerie-restauration

Niveau du chiffre d'affaires par rapport à l'exploitation normale avant le coronavirus à la même époque (n=2187)

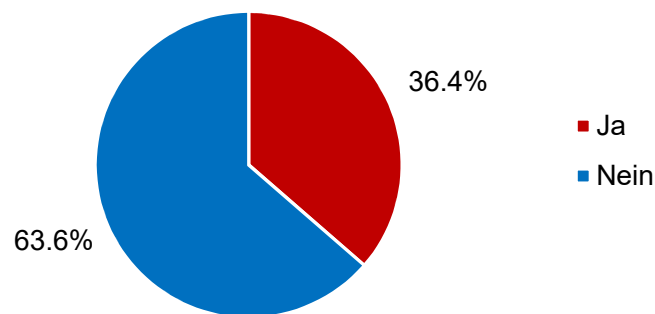


- Au cours de l'été 2021 (juillet et août), les établissements interrogés ont réalisé env. 70% du chiffre d'affaires en comparaison avec l'exploitation normale avant la crise du coronavirus.
- Appliqué à l'année (janvier à août), le chiffre d'affaires de l'année atteint 50% de celui avec une exploitation normale avant la crise du coronavirus.
- Il est étonnant de constater que désormais un recul similaire du chiffre d'affaires se produit dans tous les types de régions (ville, montagne, agglomération, lac et campagne). Cela indique qu'aujourd'hui, l'hôtellerie-restauration est touchée par la crise du coronavirus à travers toutes les régions et dans toute la Suisse.
- Ces pertes de chiffres d'affaires sont principalement dues aux restrictions (restantes) imposées par les autorités.
- Dans l'ensemble, la situation des affaires est plus tendue qu'il y a une année.

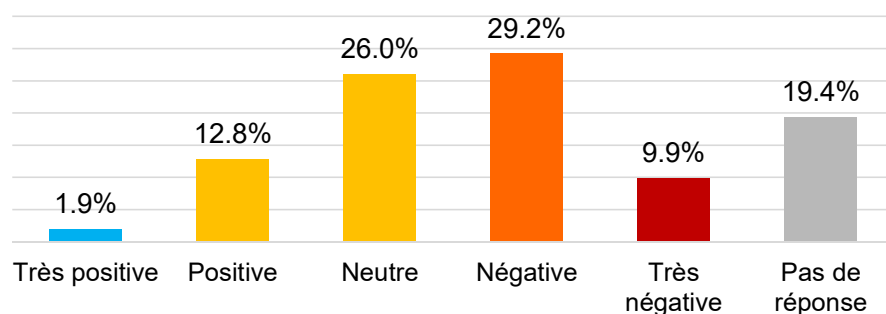
Justification (plusieurs réponses possibles)	n	Pourcentage
Conditions imposées par les autorités	2065	85,7%
Demande étrangère plus faible	590	24,5%
Demande nationale plus faible	437	18,1%
Météo	1041	43,2%
Autre	208	8,6%

Plus d'un tiers des établissements est confronté à des difficultés financières

Votre établissement connaît-il des difficultés financières à cause de la crise du coronavirus?



Evaluation de l'évolution des affaires pour les 3 prochains mois
(n=2515)



- Plus d'un tiers des établissements interrogés (36,4%) indique qu'ils se trouvent actuellement en difficultés financières à cause de la crise du coronavirus.
- De plus, 4 établissements sur 10 (39,1%) tablent sur une évolution négative à très négative des affaires au cours des 3 prochains mois.
- Seuls 14,7% estiment que les affaires évolueront dans un sens positif durant les 3 prochains mois.
- Cette attente est probablement liée à la menace de l'extension du certificat COVID (cf. diapositive 4).
- L'évaluation de l'évolution des affaires est très similaire dans toutes les régions.

Deux tiers des établissements souffrent actuellement de problèmes de liquidités

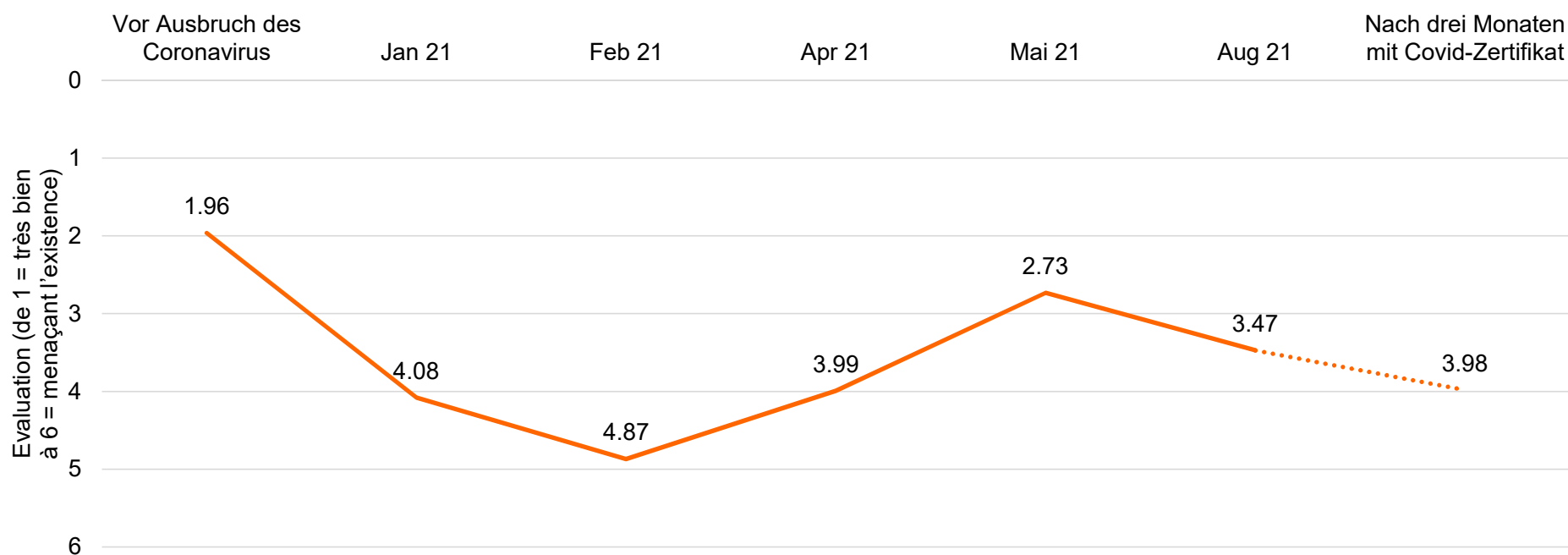
Comment jugez-vous la situation des liquidités de votre entreprise (1) actuellement, (2) dans 3 mois avec un chiffre d'affaires inférieur de 40% à celui avant la crise, (3) après une nouvelle fermeture. (n=2467)

	Bonne (2) à très bonne (1)	Moyenne (3)	(Très) mauvaise (4, 5) à menaçant la survie de l'établissement (6)	Insolvable	Pas de réponse
Actuellement	46,5%	28,4%	20%	3,2%	1,9%
Après 3 mois avec chiffre d'affaires 40% plus bas que celui d'une exploitation normale	13,3%	25,9%	54,8%	2,7%	3,2%
Après une nouvelle fermeture	6%	15,7%	64%	11%	3,3%

- **Depuis février**, les liquidités dans l'hôtellerie-restauration se sont quelque peu rétablies. Près de la moitié des établissements interrogés indique que les liquidités sont bonnes à très bonnes. Cependant, les liquidités se sont à nouveau détériorées au cours de cet été.
- Si, suite à l'introduction de l'**obligation du certificat COVID**, de nouvelles pertes de revenus devaient se produire (cf. diapositive 4), la situation risque de se détériorer dramatiquement. 54,8% des établissements interrogés estiment que leurs liquidités seraient alors mauvaises à très mauvaises.
- Dans le cas d'une nouvelle **fermeture**, les problèmes de liquidités s'aggravaient encore davantage. Dans cette hypothèse, un établissement sur 10 (11%) serait probablement insolvable.

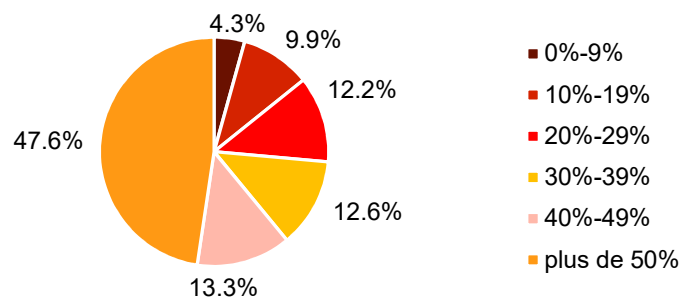
Les mesures pour les cas de rigueur semblent avoir porté leurs fruits.
Toutefois, la liquidité est jugée pire qu'au mois de mai.

Evaluation de la liquidité dans l'hôtellerie-restauration pendant la pandémie de COVID-19

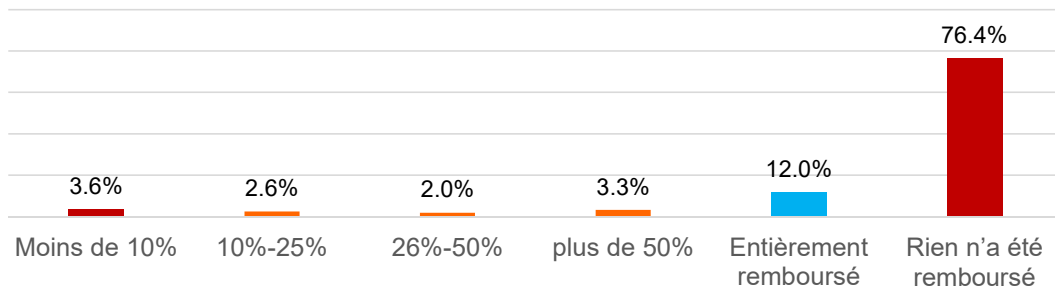


Chez plus de 50% des bénéficiaires, les indemnités pour cas de rigueur couvrent moins de 50% des coûts fixes non couverts.

Part de l'indemnité pour cas de rigueur des coûts fixes non couverts (n=1869)



Pourcentage de remboursement du crédit transitoire COVID-19 (n=1333)



- Trois quarts des établissements interrogés (77,2%) indiquent qu'ils ont reçu des indemnités pour cas de rigueur.
 - Pour plus d'un quart de ces établissements (26,4%), ces indemnités ne couvrent même pas 30% des coûts fixes non couverts.
 - Seulement une petite moitié des établissements (47,6%) déclare que les indemnités couvrent au moins 50% des coûts fixes non couverts.
- La moitié des établissements (53,7%) a obtenu un crédit transitoire COVID-19.
 - Mais en règle générale (76,4%), celui-ci n'a pas encore pu être remboursé ou amorti.
 - Seuls 12% ont été en mesure de déjà rembourser entièrement ce crédit.